L'arme était un peu rouillée, ce qui fit dire à Jean qu'il lui donnerait un bon nettoyage le lendemain. Il y verrait peut-être, alors, la marque de l'armurier qui l'avait fabriquée.

Naturellement, après la savante explication détaillée par Béchard, Alice et le jeune Anglais voulurent regarder de plus près l'objet antique.

La curiosité féminine s'en mêlant, la jeune femme désira savoir comment on tirait du pistolet.

Son mari, avec un peu de difficulté releva le chien, et lui indiqua ensuite de presser sur la détente.

Prenant l'arme dans ses mains mignonnes, Alice, en riant, s'adressa à Edgar :

Prenez garde, je vous tire !

Le visant, elle appuya le doigt sur la détente, et un petit bruit sec se fit entendre quand le chien tomba sur la cheminée.

—Hein ! vous avez eu peur, lui dit-elle.

—Oh ! non, je suis plus brave que cela, répondit-il gaiement. Mais vous, je crois qu'en braquant le pistolet vers moi, vous avez tiré en fermant les yeux ?...

—Cela se comprend, reprit Jean,—*avec charité*,—c'est instinctif chez la femme ! Quel bon tireur tu ferais ! Je parie qu'à cent pas tu ne peux frapper une maison.

—Ne ris pas trop, toi, lui dit-elle, ou je te fais payer cher tes paroles.

En parlant ainsi, elle le menaçait de l'arme offensive.

—Comment, n'est-ce pas le cas, Edgar ? ajouta M. Béchard.

Celui-ci hocha la tête affirmativement.

—Eh bien ! dit la jeune femme à son mari, c'est sur toi que je vise, cette fois, et fais bien attention si, en tirant, je ferme ou cligne les yeux.

Elle mit en joue, visa bien et, se tenant les yeux ouverts démesurément, pressa la détente et, boum !... une forte détonation fit vibrer les vitres de la chambre.

Alice échappa le pistolet avec un cri de frayeur.

Un nuage de fumée monta lentement au plafond, et la jeune femme, épouvantée, vit son mari étendu à terre, le front troué par la balle que contenait le pistolet, et dont ils étaient loin de soupçonner la présence.

La rouille, qui couvrait la capsule, avait fait croire que la cheminée de l'arme dangereuse était veuve d'amorce, et lorsque le chien tomba dessus, quand Alice avait visé Edgar, le coup, avait raté, mais, au second essai, l'effet fut tragique.

En comprenant l'affreuse vérité, la pauvre femme s'affaissa sans connaissance.

Edgar se jeta sur la sonnette, mais la servante entra aussitôt, accourant au bruit du coup de feu. Tout en prodiguant simultanément des soins au malheureux couple, il lui expliqua rapidement ce qui venait d'arriver.

Hélas ! le malheureux jeune homme était bien mort, mais Alice revint peu à peu à la vie. Seulement, en la relevant, on constata que sa raison s'était envolée, qu'elle était folle furieuse. En se lamentant, criant, pleurant, elle déchirait ses habits, s'arrachait les cheveux, et il fallut quatre hommes pour la tenir et l'empêcher de s'ôter la vie. Elle faisait pitié à voir !

Enfin, sa douleur fut si grande qu'elle expira quelques heures après, dans une crise horrible.

Le lendemain, nos journaux, en une dizaine de lignes, annonçaient la triste nouvelle.

Depuis ce jour fatal, Edgar est taciturne, mélancolique, et quoiqu'il ne soit pas à blâmer dans cette affaire, il s'en veut beaucoup de n'avoir pas examiné le pistolet plus attentivement avant de l'avoir apporté à son ami, et de ne s'être pas assuré s'il était ou non CHARGÉ !

Régis Roy.

Oublier un tort est plus noble que le pardonner.—Circa.

RUINES

Dressant ses murs noircis à la face des cieux,
Plein d'ombres et de deuil, au flanc de la ravine,
Vaste débris, frappés par la foudre divine,
Un vieux temple abattu dormait, silencieux.

Dans ses voûtes, jadis s'inclinaient vos aïeux...
Mais à présent repaire où l'effroi prédomine,
Vitraux brisés, portail désert, triste ruine :
Les siècles ont passé d'un vol insoucieux.

O spectacle effrayant !... Murailles fantastiques !...
Quand la première fois sous vos sacrés portiques,
Seul, j'errais, ricanant en mon impiété.

Je vis, brillant encore au milieu des décombres,
Une image du Christ aux yeux profonds et sombres,
Et je demeurai là, muet, épouvanté.

Arthur de Bussières.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

De la contrainte par corps. Thèse pour le doctorat, par M. Rodolphe Lemieux. (Montréal, C. Théoret, 1896. 1 vol. in-8 de 250 pp.)

Lecteurs, c'est audacieux de ma part, je l'avoue, mais je viens vous entretenir d'un livre très sérieux alors que la plupart d'entre vous ne songent qu'à couler les beaux jours des vacances loin du tracas des affaires et des soucis de la vie.

Si vous vouliez accepter des excuses, pour cet acte téméraire, je vous dirais d'abord, que je serai court et, ensuite, qu'il me faut signaler, pendant qu'il en est temps, un ouvrage excellent à l'attention du public, toujours gourmand d'actualité.

Les bons ouvrages sont rares en notre pays, et il est du devoir, même de ceux qui goûtent un doux *far niente*, à cette époque de l'année, de saluer l'apparition d'un travail méritoire.

La tâche pour moi se double d'un plaisir quand il s'agit de parler d'un jeune qui nous fait honneur à la tribune, au barreau, et dans le journalisme.

La thèse pour le doctorat : " De la contrainte par corps " présentée et soutenue, le 1er mai 1896, par M. Rodolphe Lemieux, avocat et licencié en droit, devant la faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, ne mérite pas de banales louanges.

Développée avec science, brillamment écrite, elle ne pouvait manquer d'enlever le suffrage des savants juges qui devaient en apprécier la valeur.

La thèse se divise en trois parties principales et une conclusion. Dans la première, l'auteur nous promène à travers les annales historiques des diverses nations européennes, notant l'origine de la contrainte par corps chez les différents peuples, ses évolutions successives à travers les âges, puis il nous ramène au Canada et nous donne l'histoire de cette loi en notre pays.

Cette première partie est tellement intéressante, qu'elle serait lue avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent aux travaux historiques.

La seconde et la troisième parties, qui ne peuvent être appréciées pleinement que par les hommes de loi, renferment le commentaire du titre XX, liv. III du Code civil et de la section VII du ch. II, t. III, liv. Ier du Code de procédure civile.

Ici, M. Lemieux a fait œuvre de jurisconsulte. Embrassant d'abord la loi telle qu'elle existe, il en fait l'appréciation générale, puis il analyse scrupuleusement le texte, dissèque les idées pour leur donner leur valeur intrinsèque et cherche à montrer exactement l'esprit du législateur. A l'appui de ses avancés, il produit la jurisprudence canadienne.

Et tout cela est très bien agencé, bien co-ordonné, de parsemé d'aperçus originaux, d'explications lucides, de raisonnements sains. Cette partie de nos lois me paraît traitée définitivement dans cet ouvrage, et il faudra se servir de cette thèse, à l'avenir, pour posséder cette question à fond.

Dans la conclusion où sont analysées les " controverses qui se sont élevées au sujet de l'abolition et du maintien de la contrainte par corps," M. Lemieux se prononce en faveur de la contrainte par corps, mais indique les améliorations qui devraient être faites pour en adoucir la rigueur et permettre au juge de se rendre compte de la validité de la contrainte par corps.

Je le répète, c'est un travail excellent, et tous les hommes de loi devraient se le procurer, car il pourra leur rendre une foule de services et les éclairer.

Et, pour terminer, laissez-moi ajouter l'alinéa suivant :

L'heureux auteur, à qui la fortune n'a cessé de sourire depuis son entrée dans la vie publique, vient de prouver une fois de plus qu'un bonheur n'arrive jamais sans un autre. A peine avait-il reçu son titre de docteur en droit qu'il partait pour le comté de Gaspé, où les électeurs lui confiaient le mandat de député à la Chambre des Communes. M. Lemieux a enlevé d'assaut une vieille forteresse conservatrice, alors que tout le monde lui prédisait une défaite.

A. Z. Massicotte.

A MON COUVENT

Un mois s'est écoulé depuis le jour où j'ai quitté cette maison où, pendant huit années, j'ai été nourrie du pain de la science et de la parole divine. Je ne puis me faire à cette idée ; il me semble qu'hier encore, assise à ma place accoutumée, je recevais les leçons de notre bonne maîtresse ; entourée de compagnes aimées, je prenais part à leurs jeux, lorsque la cloche annonçait l'heure de la récréation. Et, pourtant, c'est bien réel ! J'ai quittée cet asile béni, témoin silencieux de mes joies et de mes peines, de mes succès et de mes défaites. Elles ont été bien courtes, les heures passées au couvent. Avec quel plaisir je les verrais revenir.

Mes études terminées, me voici de retour dans ma chère famille. Bien que tout entière au bonheur de vivre au milieu d'elle, je conserverai toujours un profond souvenir de mon couvent tant regretté, de celles qui furent et seront toujours des maîtresses vénérées, des compagnes bien aimées.

Lisette.

LES PETITES CURIOSITÉS

SIPHON DES MÉNAGÈRES

Dans les ménages on a, à chaque instant, besoin de transvaser des liquides qu'on ne veut pas troubler lorsqu'ils ont été reposés, et souvent les ménagères n'ont pas de siphon à leur disposition.

Lorsqu'on possède un tube de verre et une lampe à alcool, rien n'est plus facile que d'amener le tube de verre en cintre ; mais comme on ne possède pas toujours ces deux ustensiles, nous allons indiquer un moyen facile et pratique de faire un siphon.

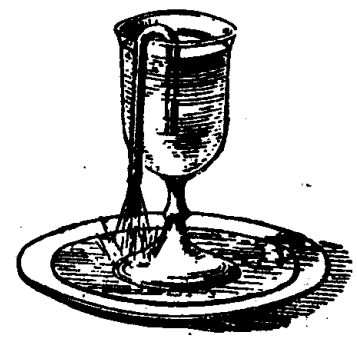

On prend un bâton de macaroni, on le plonge dans l'eau chaude, mais non bouillante ; la pâte se ramollit, et au bout de quelques immersions, durant cinq à six minutes, suivant le degré de chaleur du liquide, on arrivera, en courbant doucement et légèrement à chaque fois le tube de pâte, à en faire un siphon.

Il convient de le laisser sécher à l'air avant de s'en servir.

Il ne durera pas longtemps, c'est certain, mais il rendra toujours bien des services pour le prix de sa confection et, sitôt usé, il ne sera pas difficile de le remplacer.

On peut le rendre plus solide à l'usage en le trempant dans un bain d'alun à 5 p. 100.

Philogone.